



MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris - 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

Arrondissement de Torcy

DÉCISION N° 002026_011

Téléphone : 01 64 42 83 00
Courriel : contact@mairie-gretz.fr

OBJET : Classes de découverte pour l'année scolaire 2025-2026

Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L 2123-1 et R 2123-1 et R. 2123-4 à R. 2123-6

Vu la délibération n° 02020_6 en date du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil municipal au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le lancement d'une consultation ayant pour objet les classes de découverte des écoles publiques élémentaires de la Ville de Gretz-Armainvilliers pour l'année scolaire 2025-2026 répartie en deux lots :

- Lot N°1 : Classe de neige en moyenne montagne pour l'école Victor HUGO pour deux classes accompagnées de deux enseignants et d'une durée de 5 nuitées
- Lot N°2 : Classe de mer « A la découverte de la Côte Atlantique » pour les écoles Georges TRAVERS et LECLERC pour quatre classes accompagnées de quatre enseignants et neuf adultes accompagnateurs pour une durée de 5 nuitées

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le BOAMP le 20 novembre 2025 et sur le profil d'acheteur

Considérant les 5 offres reçues à la date limite de réception des offres, soit 4 offres pour le lot N°1 et une offre pour le lot N°2

Considérant le rapport d'analyse des offres

DÉCIDE :

Article 1 : de conclure le marché pour le lot N°1 classe de neige en moyenne montagne pour l'école Victor HUGO pour deux classes de CM1/CM2, du 15 au 20 mars 2026, avec l'association EVASION 78, 28 chemin du Moulin à Vent – 78280 Guyancourt. Ce marché est conclu pour un montant maximum de 50 000 € HT, à compter de sa notification au titulaire jusqu'au parfait achèvement de la prestation demandée.

Article 2 : de conclure le marché pour le lot N°2 classe de mer « A la découverte de la Côte Atlantique » pour les écoles Georges TRAVERS et LECLERC pour quatre classes, du 18 au 23 mai 2026, avec l'association EVASION 78, 28 chemin du Moulin à Vent – 78280 Guyancourt. Ce marché est conclu pour un montant maximum de 70 000 € HT, à compter de sa notification au titulaire jusqu'au parfait achèvement de la prestation demandée.

Article 3 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte et inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et transmise à :

- ➔ Monsieur le Préfet de Seine et Marne
- ➔ Monsieur le Trésorier Principal

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 21/01/2026

Le Maire,
Jean-Paul GARCIA ROBIN

